



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Mobilité et Sécurité routière

DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mars 2025

L'accidentalité des cyclomoteurs dans la région Occitanie

De 2019 à 2023

En 5 ans :
qui ont provoqué :

1 702 accidents
60 tués
1 908 blessés



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

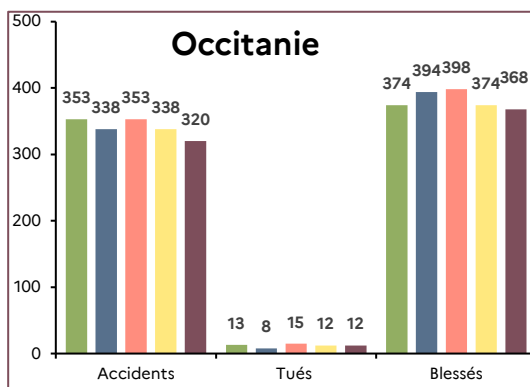
Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Cyclomoteur : deux roues motorisé dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³, y compris les scooters. Les cyclomoteurs peuvent être conduits à partir de 14 ans.

Dans ce document, le terme cyclomoteur ou cyclo regroupe les cyclomoteurs et les scooters. L'accidentalité des motocyclettes (2 roues motorisés ≥ 50 cm³) est traitée dans une autre plaquette.

Évolution de l'accidentalité des cyclomoteurs de 2019 à 2023



■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

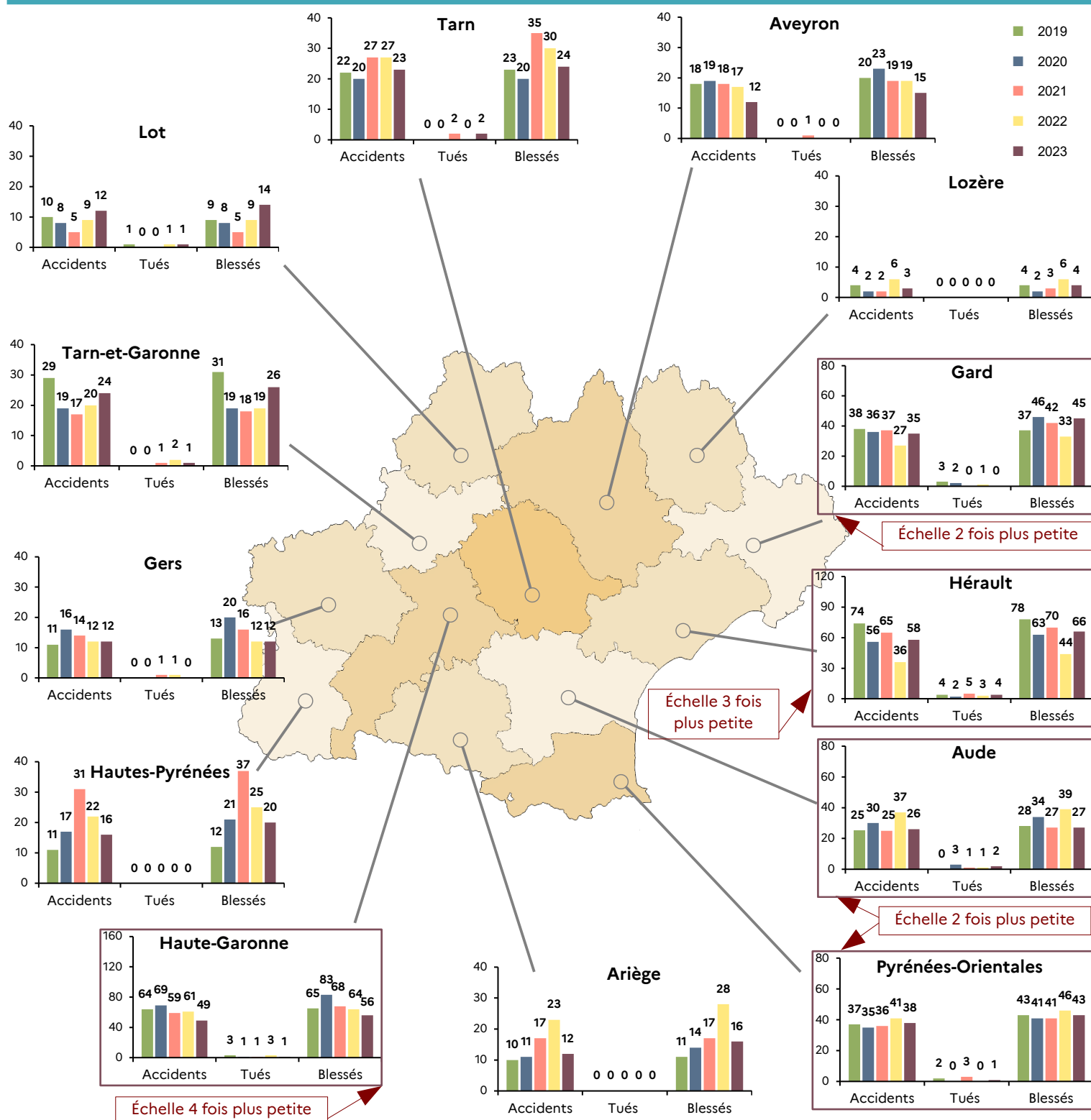
Le nombre d'accidents de cyclomoteurs en Occitanie fluctue d'une année sur l'autre. En 2023, les accidents sont en baisse pour la seconde année consécutive.

Après une hausse du nombre des tués en 2021 par rapport à 2019, année de référence, on observe une baisse en 2022 et une stabilisation en 2023.

Après une hausse constante au début de la période d'étude, le nombre de blessés est en baisse en 2023 pour la seconde année consécutive et revient en dessous du niveau d'avant la crise sanitaire de 2020.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Évolution de l'accidentalité des cyclomoteurs par département



Sur ces cinq dernières années, les valeurs des trois indicateurs – accidents, tués, blessés – de la plupart des départements sont trop faibles ou trop variables, d’une année sur l’autre, pour dégager une tendance.

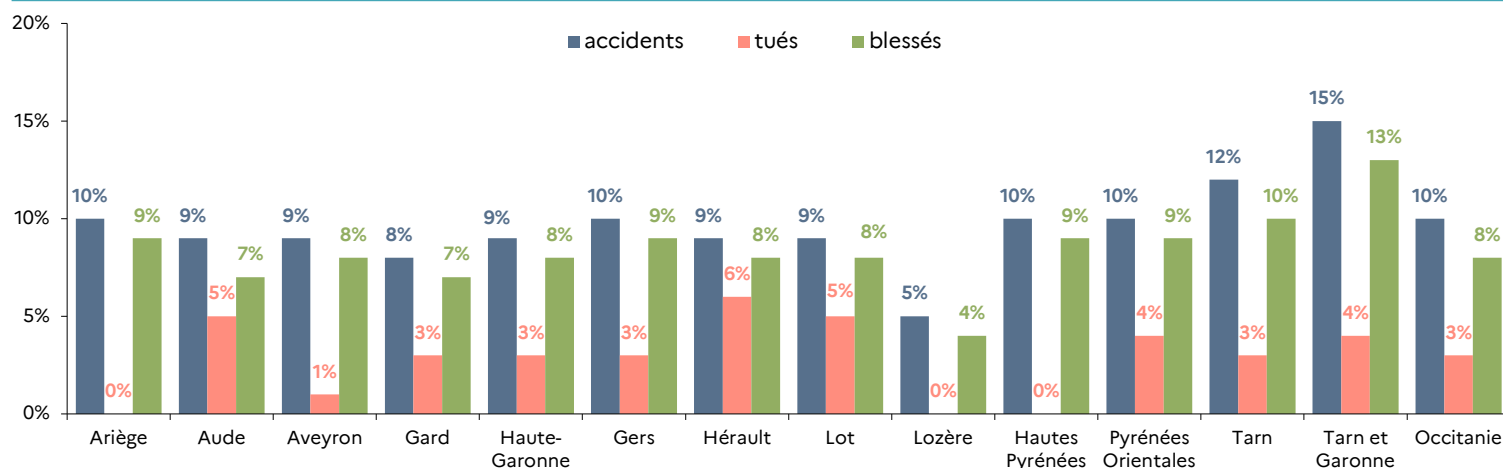
Huit départements voient, en 2023, leurs nombres d’accidents et de blessés baisser par rapport à l’année précédente ; il s’agit de l’Ariège, de l’Aude, de l’Aveyron, la Haute-Garonne, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn. A noter que l’Ariège présentait une hausse continue du nombre d’accidents et de blessés entre 2019 et 2022.

Le Lot et le Tarn-et-Garonne présentent, pour les deux dernières années, une hausse des accidents et des blessés.

Trois départements présentent une mortalité nulle sur la période d’étude, il s’agit de l’Ariège, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées. La Lozère est le département le moins accidentogène d’Occitanie pour les cyclos.

Dans les accidents impliquant un cyclo, le Gard, la Haute-Garonne et l’Hérault représentent 45 % des accidents et des blessés, ainsi que 55 % des tués.

Part de l'accidentalité avec un cyclomoteur par rapport à l'accidentalité générale

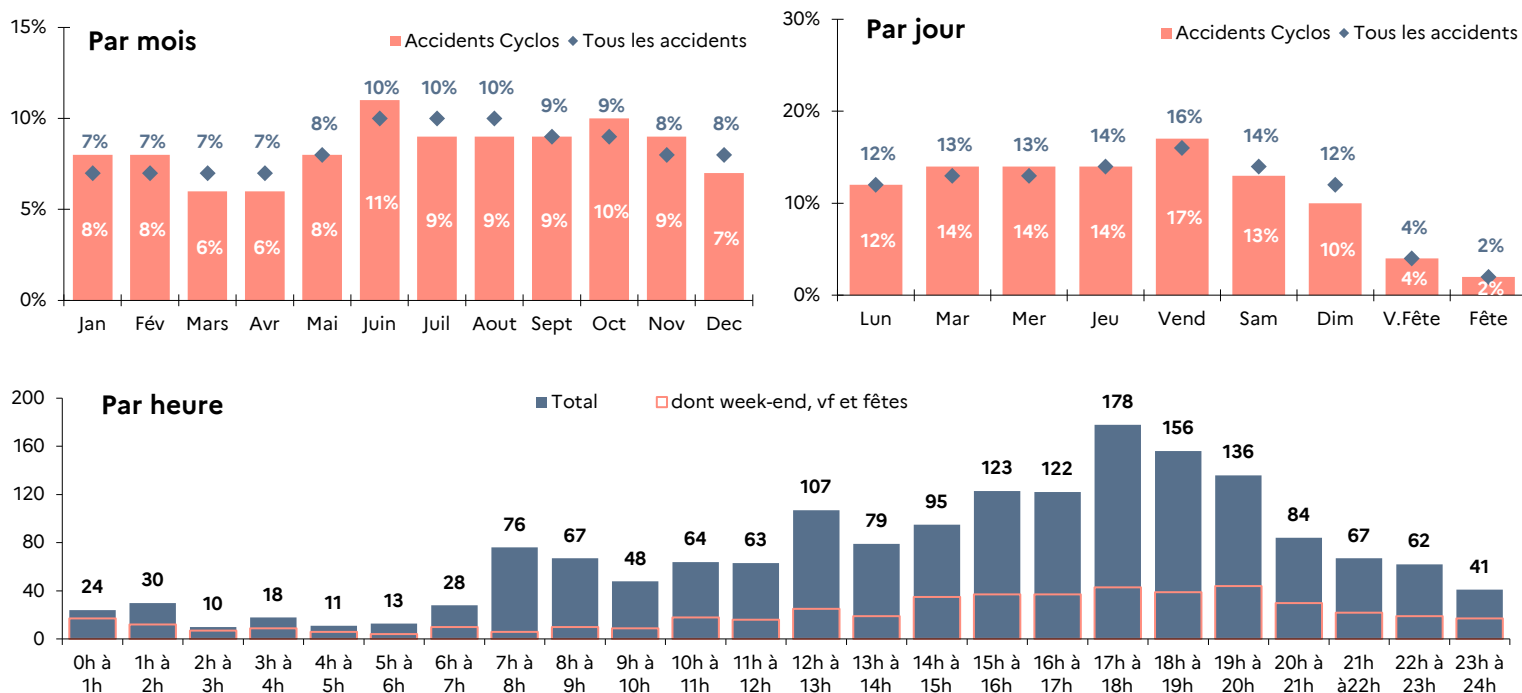


La part des cyclos dans l'accidentalité en Occitanie représente 10 % des accidents, 3 % des tués et 8 % des blessés. Le Tarn-et-Garonne présente le plus fort taux d'accidents cyclo par rapport à la moyenne régionale (+ 5 points), suivi par le Tarn (+ 2 points).

Le département de l'Hérault présente le taux de tués le plus élevé par rapport à la moyenne régionale (+ 3 points). Viennent ensuite l'Aude et le Lot (+ 2 points).

Par rapport à l'accidentalité générale, les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne présentent les taux de blessés les plus importants de la région, respectivement 10 % et 13 %, soit 2 et 5 points de plus que la moyenne régionale.

Répartition des accidents de cyclomoteurs dans le temps

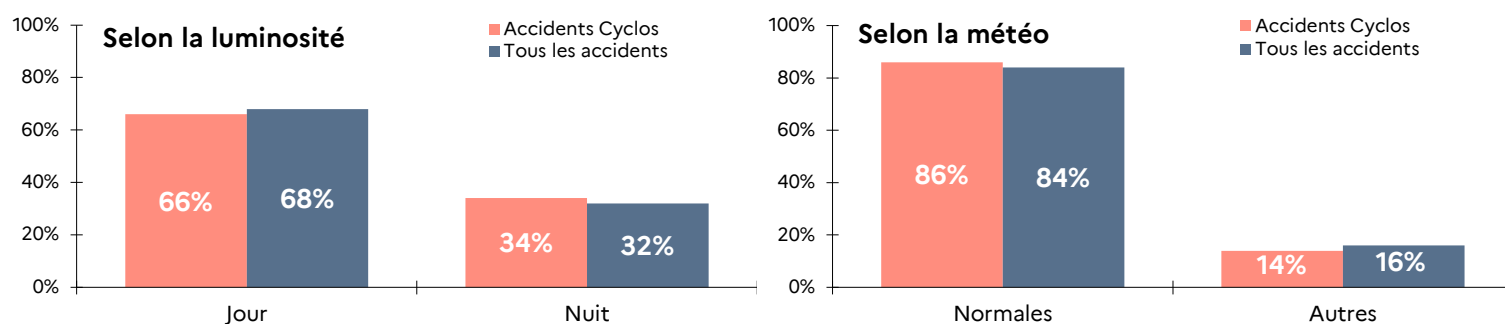


Les mois de **mars** et **avril** sont les mois les moins accidentogènes avec une accidentalité à **6 %** suivis par le mois de **décembre** avec **7 %**, alors que les autres mois de l'année oscillent entre **8 et 11 %**, avec un maximum de **11 %** pour le mois de **juin**. Cette variation est plus marquée que pour l'accidentalité générale.

Comme pour l'accidentalité générale, le vendredi est le jour de la semaine où l'on recense le **plus d'accidents**.

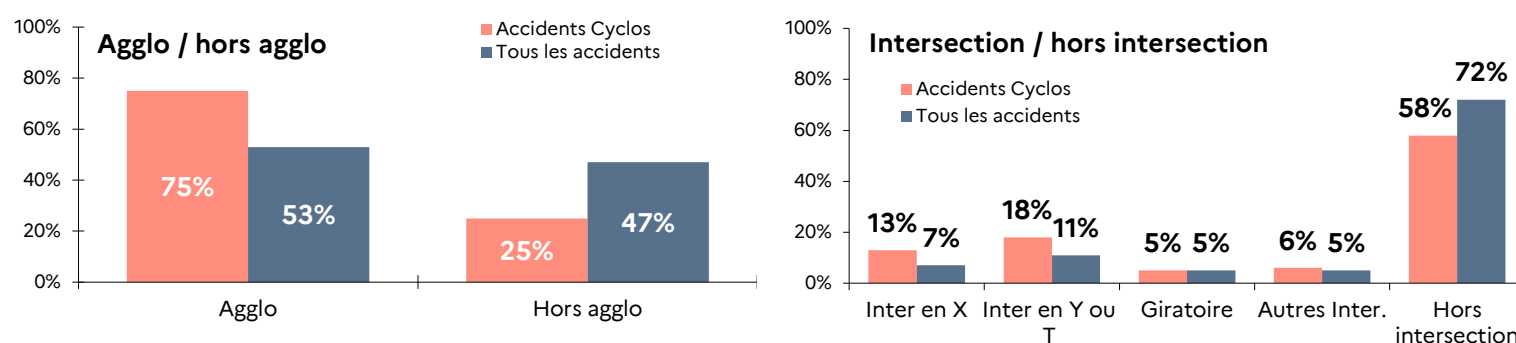
La plage horaire comprise entre 17 h et 20 h est la plus accidentogène. Il est à noter que sur la plage de minuit à 7 h, 49 % des accidents ont lieu les week-ends, les veilles de fêtes et les jours de fêtes.

Répartition des accidents de cyclomoteurs selon les circonstances



Les accidents impliquant un cyclomoteur se produisent **majoritairement de jour**. On note deux points de moins que pour l'accidentalité générale. Ils se produisent également dans des **conditions atmosphériques normales** (supérieur de deux points à l'accidentalité générale).

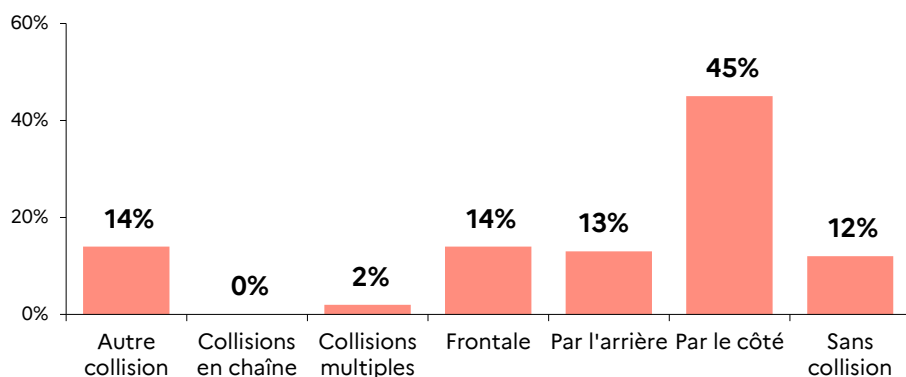
Répartition des accidents de cyclomoteurs suivant la localisation



Les accidents de cyclomoteurs se produisent principalement en **agglomération** (22 points de plus que pour l'accidentalité générale) et **hors intersection** (14 points de moins que pour l'accidentalité générale).

En ce qui concerne les accidents en carrefours, les **intersections en Y ou en T** enregistrent **le plus d'accidents** (18 %, soit sept points de plus que pour l'accidentalité générale), viennent ensuite les **intersections en X** (13 %).

Les types de collisions dans les accidents de cyclomoteurs



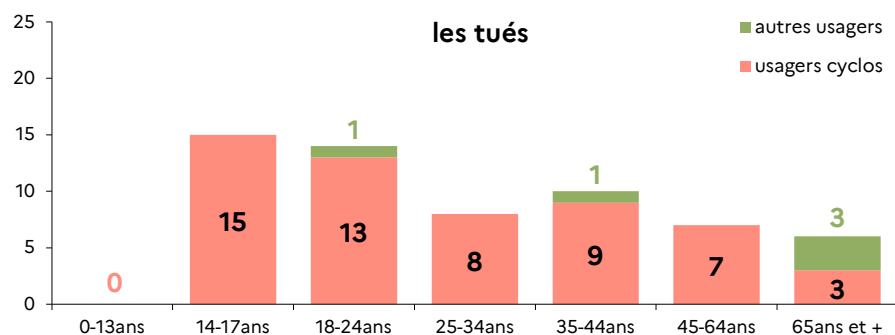
Lors d'un accident impliquant un cyclo, on note majoritairement un conflit entre véhicules. Toutefois, pour 12 % des accidents aucun tiers n'est identifié.

Les collisions par le côté, avec 45 %, sont les plus nombreuses, viennent ensuite les collisions frontales (14 %) puis les collisions par l'arrière (13 %).

À noter que dans 14 % des accidents, le type de collision n'est pas renseigné (Autre collision).

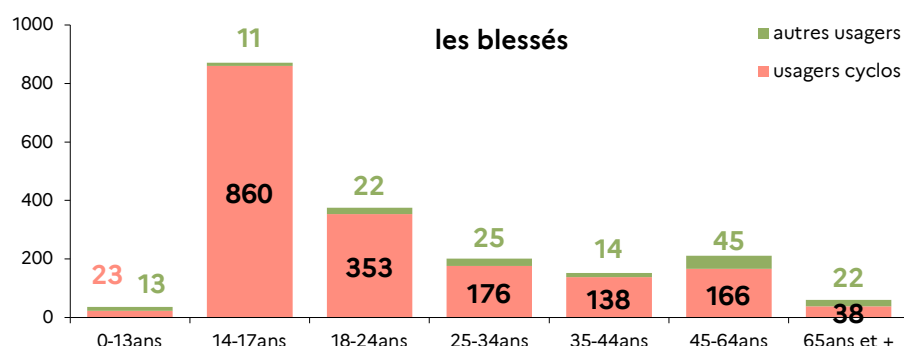
Les impliqués dans les accidents cyclomoteurs

... selon la classe d'âge



Parmi les 60 tués impliqués dans les accidents de cyclo, 55 sont les usagers de cyclo, soit 92 %.

Les classes d'âge 14-17 ans et 18-24 ans représentent 48 % des tués, dont 25 % uniquement pour la classe d'âge 14-17 ans.

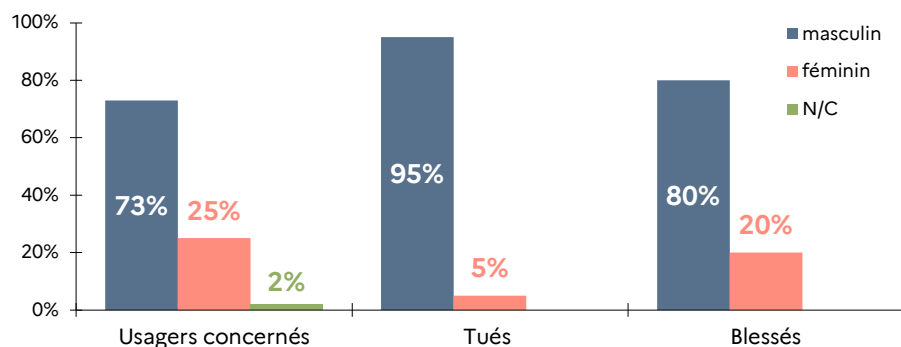


Parmi les 1 908 blessés* impliqués dans les accidents de cyclo 1 756* sont des usagers de cyclo, soit 92 %.

La classe d'âge 14-17 ans représente 46 % des blessés.

* Sur le présent graphique ne figurent pas deux usagers de cyclo dont l'âge n'est pas déterminé

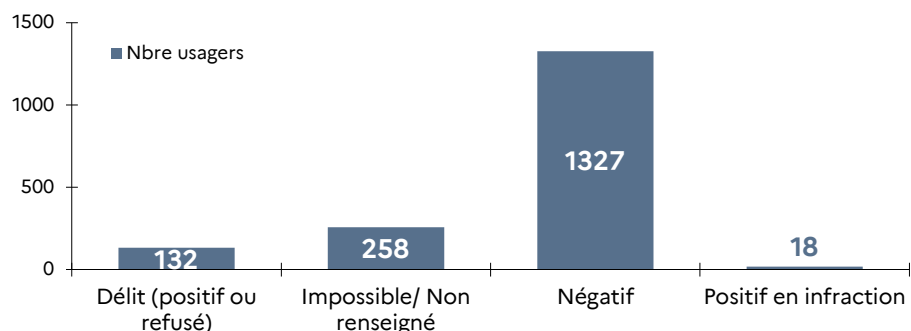
... selon le sexe



Les usagers impliqués dans les accidents de cyclo sont **majoritairement** de sexe **masculin (73 %)**.

Les hommes représentent 95 % des tués et 80 % des blessés.

... selon l'alcoolémie



Sur les 1 735* conducteurs de cyclo impliqués dans un accident avec alcool, **150 conducteurs** - soit 9 % - ont été contrôlés **positifs à l'alcoolémie**.

A noter que sur les **150** conducteurs contrôlés positifs, **132** étaient en **délit** (taux d'alcool > 0,80g/l de sang) soit **88 %**.

* La différence entre le nombre de conducteur de cyclo (1 735) et le nombre d'accidents impliquant un cyclo (1 702) s'explique par quelques accidents impliquant plus d'un cyclo.

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9